# Insee Première



N° 1811

**Août 2020** 

# Le numérique stimule l'innovation dans le secteur tertiaire

ntre 2016 et 2018, 41 % des sociétés de 10 salariés ou plus ont innové dans les secteurs marchands non agricoles. Elles ont plus souvent innové en procédés (33 %) qu'en produits (25 %). Parmi les sociétés innovantes en produits, 68 % ont introduit au moins un nouveau produit sur un de leurs marchés.

Innover est plus fréquent dans l'information-communication (69 % de sociétés innovantes), l'industrie (56 %), les activités financières et d'assurance (49 %) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (48 %). La transformation numérique continue de stimuler les activités d'innovation, du système de production à l'expérience client.

La propension à innover augmente avec la taille des sociétés et l'appartenance à un groupe.

Les sociétés innovantes en produits ou en procédés consacrent 4 % de leur chiffre d'affaires à leurs activités d'innovation, dont les deux tiers en recherche et développement.

Quatre sociétés innovantes sur dix ont obtenu des financements pour leurs activités d'innovation ; les crédits d'impôt et les exonérations fiscales ou sociales sont les aides les plus souvent sollicitées.

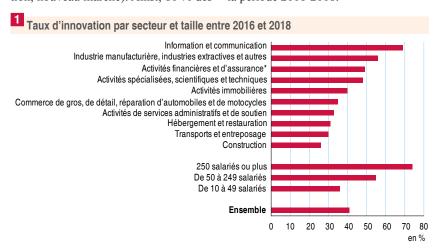
Six sociétés sur dix n'innovent pas, car elles ont d'autres priorités, elles n'ont pas assez de personnel qualifié ou les coûts de l'innovation sont trop élevés.

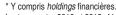
Sandrine Firquet (division Enquêtes thématiques et études transversales, Insee)

Dans les secteurs marchands non agricoles, 41 % des sociétés de 10 salariés ou plus implantées en France ont innové entre 2016 et 2018 (figure 1). L'innovation est entendue ici au sens large; elle comprend les innovations de produits (biens et services) ou l'amélioration significative des procédés de production, y compris des modes d'organisation et des méthodes de marketing, ainsi que le développement d'activités de recherche et développement (R&D) (encadré 1).

Les sociétés innovent plus fréquemment en procédés (33 %) qu'en produits (25 %, *figure 2*). Ces deux types d'innovation se cumulent souvent, notamment lorsqu'une société innove en produits. En effet, une innovation de produits peut entraîner une innovation de procédés, qu'il s'agisse d'une nouvelle méthode de production, de la formation du personnel à ce nouveau produit ou à ce

nouveau procédé ou de changement dans le marketing (promotion, distribution, nouveau marché). Ainsi, 80 % des sociétés innovantes en produits réalisent au moins une innovation de procédés sur la période 2016-2018.





Lecture : entre 2016 et 2018, 41 % des sociétés sont innovantes au sens large.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2018.



La propension à innover s'accroît avec la taille de la société : 74 % des sociétés de 250 salariés ou plus ont innové entre 2016 et 2018, contre 55 % des sociétés de 50 à 249 salariés et 36 % des sociétés de 10 à 49 salariés.

#### Sept sociétés sur dix de l'informationcommunication sont innovantes

Le secteur de l'information-communication est le plus actif en matière d'innovation : 69 % des sociétés de ce secteur ont innové entre 2016 et 2018. Il est suivi par l'industrie avec 56 % de sociétés innovantes, devant les activités financières et d'assurance (49 %) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (48 %). À l'inverse, la construction (26 %), les transports et entreposage (30 %) et l'hébergement-restauration (31 %) sont les secteurs parmi lesquels la proportion de sociétés innovantes est la plus

La transformation numérique continue d'avoir un impact sur les activités des sociétés, du système de production à l'expérience client. La volonté d'avoir un système informatique performant, d'offrir de nouveaux services connectés et de saisir les nombreuses opportunités qu'offre le recours au big data stimule l'innovation dans de nombreux secteurs. Dans l'information-communication et les activités financières et d'assurance, la dématérialisation, le développement de nouveaux logiciels, l'analyse de données, l'intelligence artificielle et la cybersécurité sont au cœur des innovations. Dans l'industrie, il s'agit toujours de développer de nouveaux produits, d'utiliser de nouveaux matériaux et d'améliorer les processus de production et de fabrication.

#### Les deux tiers des sociétés innovantes en produits introduisent au moins un nouveau produit sur un de leurs marchés

Parmi les sociétés innovantes en produits entre 2016 et 2018, 68 % ont introduit au moins un produit nouveau sur un de leurs marchés (figure 3), soit 41 % des sociétés innovantes. Ce taux est plus élevé dans les sociétés de l'information-communication (79 %), de l'industrie et des activités spécialisées, scientifigues et techniques (73 %). Il s'accroît avec la taille des sociétés, pour atteindre 74 % pour les sociétés de 250 salariés ou plus.

Ces produits nouveaux pour le marché représentent en moyenne 12 % du chiffre d'affaires des sociétés concernées.

#### La part des sociétés innovantes est plus élevée parmi celles appartenant à un groupe

La proportion de sociétés innovantes est plus élevée pour celles appartenant à un Proportion de sociétés innovantes, selon le type d'innovation entre 2016 et 2018

	Ensemble*	Innovation en produits	Innovation en procédés
De 10 à 49 salariés	36	21	30
De 50 à 249 salariés	55	38	43
250 salariés ou plus	74	57	61
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	56	37	43
Construction	26	12	22
Commerce de gros, de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	35	21	29
Transports et entreposage	30	15	27
Hébergement et restauration	31	18	25
Information et communication	69	55	56
Activités financières et d'assurance**	49	31	41
Activités immobilières	40	26	37
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	48	30	38
Activités de services administratifs et de soutien	33	18	30
Ensemble	41	25	33

en %

Lecture : entre 2016 et 2018, 41 % des sociétés sont innovantes au sens large, 25 % sont innovantes en produits et 33 % en procédés. Une même société peut cumuler plusieurs innovations et les deux types d'innovation.

Champ: sociétés actives de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source: Insee, enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2018.

#### Encadré 1 Des comparaisons difficiles avec les enquêtes précédentes

Plusieurs changements méthodologiques dans l'enquête CIS rendent difficile la comparaison entre 2014-2016 et 2016-2018. D'une part, à la suite de la quatrième édition du manuel d'Oslo (2018), les innovations en organisation et en marketing sont désormais considérées comme des innovations de procédés. Seuls deux types d'innovations sont donc définis (produits ou procédés, y compris organisation et marketing) contre quatre auparavant (produits, procédés, organisation, marketing). Le questionnaire a été revu et les questions sur les innovations en organisation et en marketing sont désormais incluses dans la question sur les innovations en procédés. D'autre part, les activités de R&D sont prises en compte dans la définition des sociétés innovantes. Elles ne l'étaient pas précédemment. La prise en compte de la R&D conduit à une hausse de 1 point du taux d'innovation sur la période 2016-2018.

Analyser l'innovation sans ces activités de R&D permet de rendre le champ le plus comparable possible entre les périodes 2014-2016 et 2016-2018.

Dans les secteurs marchands non agricoles, hors activités de R&D, 40 % des sociétés de 10 salariés ou plus ont innové entre 2016 et 2018, contre 51 % des sociétés sur la période 2014-2016. La part des sociétés innovantes en produits augmente entre les deux périodes (+ 5 points), alors que celle des sociétés innovantes en procédés recule. Les changements méthodologiques ne permettent cependant pas de conclure sur la cause réelle de cette baisse (effet de questionnaire ou baisse réelle d'innovations de procédés, notamment en organisation et marketing).

Tous les secteurs sont concernés par ce recul de la part des sociétés innovantes hors activités de R&D, qui atteint - 15 points dans l'hébergement-restauration et - 14 points dans la construction, les transports et l'entreposage, ainsi que les activités de services administratifs et de soutien. La baisse de la part des sociétés innovantes est moins marquée dans les activités financières et d'assurance (- 4 points), l'industrie (- 5 points) et l'information-communication (- 6 points).

groupe que pour les sociétés indépendantes : 50 % contre 35 %. Toutes choses égales par ailleurs, une société appartenant à un groupe a plus de chances d'innover qu'une société indépendante sur la période 2016-2018 (figure 4).

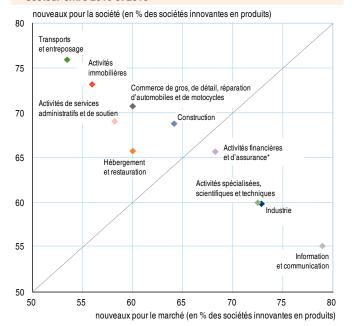
C'est également le cas pour les innovations en produits : la part des sociétés innovantes en produits est plus élevée pour les sociétés appartenant à un groupe (32 %) que pour les sociétés indépendantes (20 %). En revanche, parmi ces sociétés innovantes en produits, celles qui appartiennent à un groupe ne sont pas plus nombreuses à introduire de nouveaux produits sur au moins un de leurs marchés. Par ailleurs, la part des sociétés innovantes est plus importante parmi les sociétés ayant réalisé une partie de leur chiffre d'affaires à l'étranger en 2018 : 60 % d'entre elles innovent, contre 33 % des sociétés dont le marché est national, un résultat confirmé toutes choses égales par ailleurs.

La part de sociétés réalisant une partie de leur chiffre d'affaires à l'étranger est plus élevée parmi celles appartenant à un groupe (37 % contre 21 % pour les indépendantes).

<sup>\*</sup> L'ensemble comprend les innovations en produits et en procédés (y compris organisation et marketing), les activités d'innovation en cours ou abandonnées, ainsi que le développement d'activités de R&D.

\*\* Y compris holdings financières.

## Proportion des produits nouveaux pour le marché et la société par secteur entre 2016 et 2018



\* Y compris holdings financières.

Note : les innovations en produits comprennent les innovations en biens ou en services. Une société peut avoir plusieurs innovations.

Lecture : entre 2016 et 2018, 73 % des sociétés industrielles innovantes en produits ont introduit un produit nouveau sur un de leurs marchés, et 60 % un produit nouveau pour la société. Champ : sociétés innovantes en produits, actives, de 10 salariés ou plus, implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2018..

## Principaux déterminants de la propension à innover entre 2016 et

	Odds ratio
Secteur d'activité	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	
Construction	0,9
Commerce de gros, de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	Réf.
Transports et entreposage	0,7
Hébergement et restauration	1,1
Information et communication	3,4
Activités financières et d'assurance*	1,7
Activités immobilières	1,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,8
Activités de services administratifs et de soutien	1,1
Taille de la société	
De 10 à 49 salariés	Réf.
De 50 à 249 salariés	1,7
250 salariés ou plus	3,4
Appartenance à un groupe	
Société indépendante	Réf.
Société appartenant à un groupe	1,3
Chiffre d'affaires de la société réalisé à l'étranger	
Marché national uniquement	Réf.
Une partie du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	2,1

\* Y compris les holding financières.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, une société de l'industrie a plus de chances d'innover qu'une société du commerce (odds ratio supérieur à 1).

Champ: sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Source : Insee, enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2018.

## Les dépenses pour innover représentent en moyenne 4 % du chiffre d'affaires

Les dépenses pour les activités d'innovation comprennent les dépenses en R&D et celles relatives à une innovation ou une activité d'innovation telles que les acquisitions de machines, d'équipements ou de droits de propriété intellectuelle, les achats de matériels ou les dépenses de personnel. En 2018, elles atteignent 4 % du chiffre d'affaires des sociétés innovantes. Deux tiers de ces dépenses sont consacrés aux dépenses de R&D.

L'information-communication est le secteur qui investit le plus dans les activités d'innovation par rapport à son chiffre d'affaires : 12 % (dont 74 % pour la R&D) ; viennent ensuite les activités spécialisées, scientifiques et techniques (7 % du chiffre d'affaires, dont 79 % pour la R&D).

## Quatre sociétés innovantes sur dix ont obtenu des financements pour innover

Parmi les sociétés innovantes, 44 % ont reçu des financements pour les activités d'innovation. Les **crédits d'impôt** (crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt innovation) et autres exonérations fiscales et sociales dédiés à l'innovation (jeune entreprise innovante, jeune entreprise universitaire, etc.) ou à la R&D (hors CICE) sont les modes de financement les plus utilisés : 26 % des sociétés innovantes en ont bénéficié.

Viennent ensuite le recours aux capitaux propres ou aux emprunts (23 %) et les subventions ou prêts subventionnés (15 %). Ces sources de financement peuvent se cumuler

Les subventions pour les activités d'innovation proviennent plus souvent des organismes nationaux (10 % des sociétés innovantes en bénéficient) ou des collectivités locales ou régionales (8 %) que de l'Union européenne (3 %).

Les sociétés innovantes ont plus souvent obtenu des financements dans l'informationcommunication, l'industrie et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (respectivement 65 %, 57 % et 50 %). L'utilisation de crédits d'impôt ou d'exonérations fiscales et sociales est la source de financement la plus répandue dans ces trois secteurs, ainsi que pour les activités financières et d'assurance. Dans les autres secteurs, moins de quatre sociétés innovantes sur dix ont obtenu un financement pour leurs activités d'innovation et elles sont alors plus souvent financées par des capitaux propres ou des emprunts.

Les grandes sociétés ont plus souvent été financées pour leurs activités d'innovation que les petites sociétés : c'est le cas de 61 % des sociétés de 250 salariés ou plus, contre 40 % de celles de 10 à 49 salariés. La différence provient essentiellement de l'obtention de crédits d'impôt ou d'exonérations fiscales et sociales.

# Une coopération le plus souvent verticale, rarement avec un concurrent

Parmi les sociétés innovantes, 24 % ont coopéré pour innover sur la période 2016-2018. La coopération s'engage le plus souvent avec les fournisseurs (14 %), avec des consultants ou des laboratoires (12 %) ou avec une entreprise appartenant au même groupe (10 %), soit une coopération essentiellement verticale. Seules 3 % des sociétés innovantes ont coopéré avec un concurrent. Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques est celui qui coopère le plus pour innover : 37 % des sociétés sont engagées dans au moins une coopération. Elles sont 31 % dans l'information-communication.

Si quasiment toutes les sociétés innovantes engagées dans une coopération ont au moins un partenariat au niveau local ou national (97 %), 32 % en ont au moins un au niveau européen ou avec un des pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), et 18 % au niveau mondial.

#### Pour une société innovante sur deux, la législation influe sur les activités d'innovation

La législation influence les activités d'innovation : ainsi, 47 % des sociétés innovantes ont eu leurs activités d'innovation affectées par au moins une réglementation. Plus

#### Encadré 2

## Les sociétés non-innovantes : d'autres priorités comme motif principal de ne pas innover

Entre 2016 et 2018, dans les secteurs marchands non agricoles, 59 % des sociétés de 10 salariés ou plus n'ont mené aucune activité d'innovation ou de R&D. Ces sociétés non innovantes ont moins souvent eu de demandes spécifiques d'utilisateurs (co-création, personnalisation, y compris personnalisation de masse) : 42 % d'entre elles ont dû fabriquer ou fournir des biens et services pour répondre à de telles demandes, contre 81 % des sociétés innovantes. Par ailleurs, elles ont moins souvent acheté de droits de propriété intellectuelle (1 % contre 6 %), de services techniques (14 % contre 46 %), de machines ou de logiciels (35 % contre 71 %) que les sociétés ayant mené des activités d'innovation ou de R&D. Elles ont également plus rarement coopéré que ces dernières : 3 % d'entre elles ont coopéré pour des activités hors activités d'innovation, contre 16 % des sociétés innovantes.

Le moindre recours à de nouveaux financements, à l'achat de services techniques ou d'équipements et à la coopération semblent ainsi illustrer l'absence d'activités d'innovation pour ces sociétés, qui ont eu d'autres priorités comme motif principal de ne pas innover. Les réglementations ne sont pas considérées comme un obstacle aux activités d'innovation pour 87 % d'entre elles. C'est le cas pour 19 % d'entre elles et 17 % ont été freinées par le manque de personnel qualifié. Ces deux obstacles sont surtout présents pour l'industrie, les transports et la construction. Les coûts trop élevés de l'innovation ont par ailleurs empêché l'innovation pour 16 % des sociétés non innovantes, particulièrement dans l'industrie, les transports, la construction et l'immobilier (19 %). Viennent ensuite le manque de moyens financiers internes pour innover et la présence de trop de concurrence sur le marché (14 %), ainsi que le manque de crédits, de fonds propres, de capacité de financement et de subventions publiques ou d'aides gouvernementales (12 %).

précisément, la législation a initié ou facilité les activités d'innovation de 24 % des sociétés innovantes et, au contraire, a empêché ou freiné ces activités pour 32 % d'entre elles. Les réglementations environnementales sont celles ayant eu le plus souvent un impact positif sur les activités d'innovation, tandis que la législation sur la sécurité des produits ou la protection des consommateurs s'est plus souvent avérée être un frein à l'innovation. Cette influence est surtout marquée pour les

Cette influence est surtout marquée pour les grandes sociétés, notamment lorsqu'elle s'avère être positive : 43 % des sociétés innovantes de 250 salariés ou plus déclarent que leurs activités d'innovation ont été initiées ou facilitées par au moins une réglementation, contre 21 % des sociétés innovantes de 10 à 49 salariés.

Les activités d'innovation sont les plus dépendantes de la législation dans l'immobilier, les activités financières et d'assurance, l'industrie et les activités de services administratifs et de soutien, contrairement au secteur du commerce.

### Sources

Les résultats proviennent de l'enquête Capacité à innover et stratégie (Community Innovation Survey, CIS 2018) réalisée entre mai et décembre 2019, par tous les pays membres de l'Union européenne. Elle porte sur la période 2016-2018 et couvre le champ des sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France.

Les unités interrogées sont les unités légales, ce qui correspond à la définition « juridique » de l'entreprise et non à la définition « économique » de la loi de modernisation de l'économie (LME). C'est pourquoi ces résultats sont présentés en utilisant l'appellation « société » plutôt que celle d'« entreprise ».

Le questionnaire de l'enquête CIS 2018 a été revu à la suite de la quatrième édition du manuel d'Oslo (2018) et a été envoyé, en France, à environ 20 000 sociétés. Les éditions précédentes se focalisaient principalement sur les sociétés innovantes alors que les questions sont désormais posées à toutes les sociétés (innovantes et non innovantes) et la définition de l'innovation a été modifiée.

Les secteurs interrogés correspondent à l'industrie (sections B à E de la nomenclature NAF rév. 2), à la construction, au commerce de gros et de détail, aux transports et à l'entreposage, à l'hébergement-restauration, à l'information-communication, aux activités financières et d'assurance, aux activités immobilières, aux activités spécialisées, scientifiques et techniques (divisions 69 à 74) ainsi qu'aux activités de services administratifs et de soutien (divisions 77 à 81).

Le champ de l'enquête est identique à celui de l'enquête précédente (CIS 2016).

## Définitions

Une société est innovante au sens large lorsqu'elle introduit une innovation dans au moins une des deux catégories d'innovation possibles (produits ou procédés) ou lorsqu'elle s'engage dans des activités d'innovation en produits ou en procédés, ou dans des activités de R&D.

Les activités d'innovation n'aboutissent pas nécessairement à une innovation. Elles incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de bâtiments, de logiciels et de licences, les travaux d'ingénierie et de développement, le design industriel, la formation et le marketing s'ils sont entrepris spécifiquement pour développer ou mettre en œuvre une innovation de produit ou de procédé. Elles incluent également tous types d'activités de recherche et développement.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est une réduction d'impôt calculée sur les dépenses engagées par les entreprises en recherche et développement. Peuvent bénéficier du CIR les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu et qui exercent une activité industrielle, commerciale ou agricole.

### Pour en savoir plus

- « Enquête capacité à innover et stratégie 2018 », Insee Résultats, août 2020.
- Bunel S., Hadjibeyli B., « Évaluation du crédit d'impôt innovation : dynamique des bénéficiaires depuis son introduction », in Les entreprises en France, coll. « Insee Références », décembre 2019.
- Duc C., Ralle P., « Une certaine convergence de l'innovation dans les entreprises en Europe », in Les entreprises en France, coll. « Insee Références », décembre 2019.
- Pradines N., « Cloud computing et big data: la dématérialisation au service des sociétés européennes », in L'économie et la société à l'ère du numérique, coll. « Insee Références », novembre 2019.
- Duc C., « La moitié des sociétés procèdent à des innovations », Insee Première n° 1709, septembre 2018.

Direction Générale :

88 avenue Verdier 92541 Montrouge Cedex Directeur de la publication :

Jean-Luc Tavernier Rédacteur en chef :

A. Goin **Rédacteurs :**C. Lesdos-Cauhapé,

P. Glénat Maquette :

Code Sage: IP201811 ISSN 0997 - 6252 (web) © Insee 2020 • *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116

 Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : https://www.insee.fr/fr/information/1405555



